

COMMUNE DE MERFY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2007

Numéro	07.09.31	L'an deux mil sept et le dix sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme M. DORGUEILLE
Date de convocation	07.09.07	
Date d'affichage	07.09.07	
Nombre des membres Du Conseil Municipal En Exercice	15	Etaient présents : Mmes M. DORGUEILLE, C. BARRAULT, L. MERAT, E. VERDEBOUT, V. DUMONT, C. CANIVEZ, G. BRISY, P. CHARTOGNE, D. REMY, A. LECROCQ, Procuration : J. DHAM à E. VERDEBOUT
Présents	10	
Votant	11	Mme C. BARRAULT a été élu secrétaire
Objet :		EDIFICATION DE CLOTURES

Vu l'ordonnance du 8 décembre 2005, complétée par le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 relatifs aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme

Vu la présente réforme qui modifie la réglementation actuelle à compter du 1^{er} octobre 2007

Vu la modification notamment de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme relatif à l'édification des clôtures

Considérant qu'il est préférable que l'édification de clôture continue d'être soumise au régime déclaratif

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, souhaite à l'unanimité le maintien de la procédure de déclaration préalable de clôture pour toute édification à compter du 1^{er} octobre 2007, sur le territoire de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdit

Pour copie conforme

Merfy, le 20 septembre 2007

Le Maire,

Mme M. DORGUEILLE



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

21 SEP. 2007



☒ Mairie, 6 Grande Rue 51220 MERFY

☎ 03.26.03.01.33 ☎ 03.26.03.03.28. E. mail : mairie.merfy@wanadoo.fr